



**Agence
Qualité
Construction**

CONSEILS AUX
PARTICULIERS

AVANT DE RÉNOVER FAITES LE POINT SUR VOS ÉQUIPEMENTS

- ✓ Faites diagnostiquer l'état de vos installations
- ✓ Attention aux risques (incendie, intoxication, etc.)
- ✓ Pour votre confort et des factures d'énergie plus légères



CETTE PLAQUETTE EST DESTINÉE AUX PARTICULIERS

Avant tous travaux importants, il convient d'apprécier l'état général des divers équipements : électricité, plomberie, chauffage, eau chaude sanitaire et ventilation. Un examen attentif, idéalement par un professionnel, permettra de repérer un certain nombre de désordres existants ou à venir, et de remettre aux normes les anciennes installations. D'autres travaux d'aménagements (isolation, aménagement de combles, etc.) peuvent avoir des conséquences importantes sur le fonctionnement des équipements présents.

À SAVOIR

- Demandez à l'entreprise qui assure la maintenance ou à un autre professionnel, son avis sur l'état de l'ensemble de l'installation (chaudière, circuits, régulation, radiateurs ou planchers chauffants, etc.).
- C'est le moment d'envisager les énergies renouvelables.
- Les travaux d'isolation thermique peuvent nécessiter une adaptation du chauffage.
- C'est le moment d'envisager les énergies renouvelables.
- Les travaux d'isolation thermique peuvent nécessiter une adaptation du chauffage.

LA CLIMATISATION

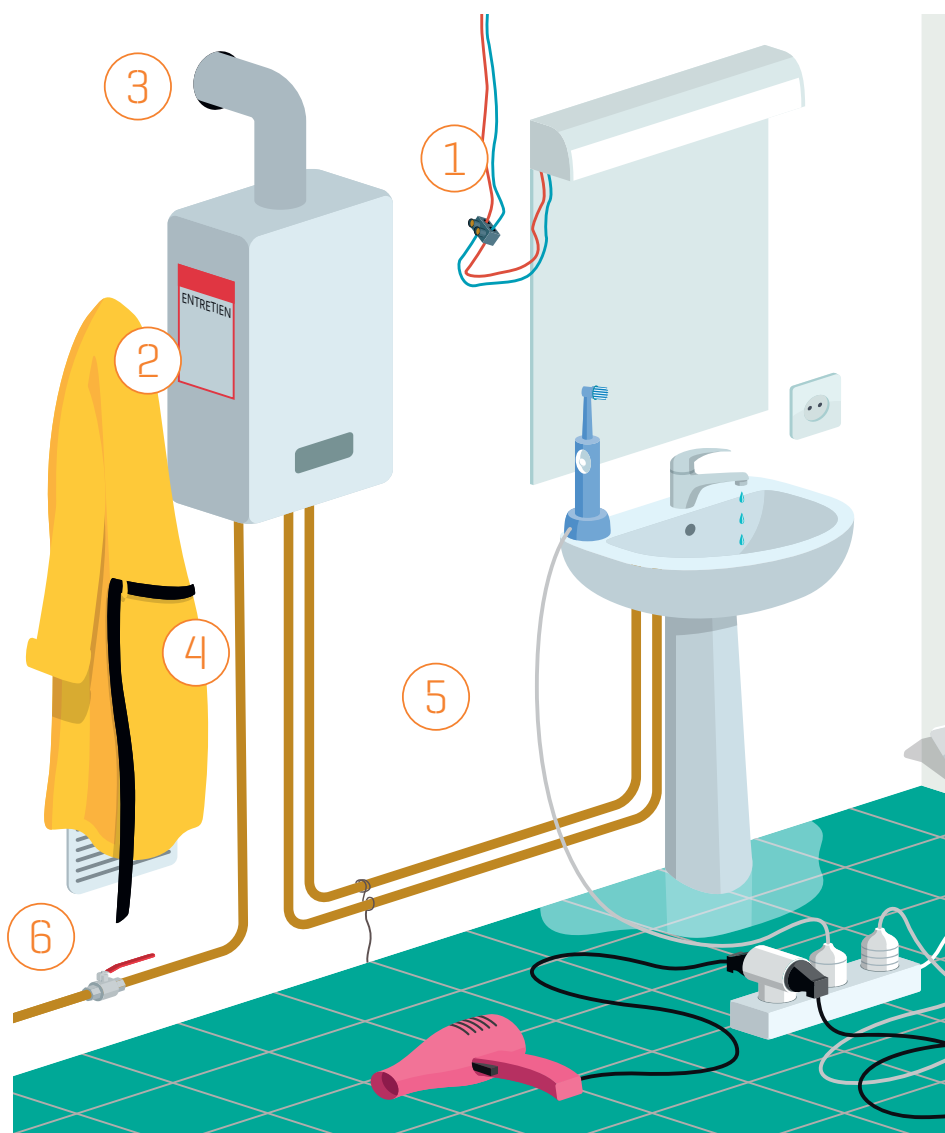
Avant tout, essayer de réduire les apports de chaleur en été : protections solaires efficaces (volet ou store extérieur) pour limiter les apports solaires, appareils électriques moins consommateurs, isolants performants, ventilation nocturne par les fenêtres, etc. Une climatisation nécessite un entretien régulier (tous les 2 ans *a minima*) par un professionnel.



POINTS DE VIGILANCE

- 1 Les fils électriques**
 - Éviter les prises multiples volantes
 - Ni fils, ni bornier sans protection
 - Dégradation de l'isolant des fils
- 2 Entretien obligatoire**
 - Chaudière et pompes à chaleur
 - Deux ramonages annuels
- 3 Les conduits de fumée**
 - Distance de sécurité
 - Vérification du tirage
- 4 L'alimentation en air neuf**
 - Aménée d'air bien dimensionnée, nettoyée et non obstruée
- 5 Le circuit de chauffage**
 - Limpidité et qualité de l'eau
 - Absence d'air dans le circuit
- 6 Plomberie**
 - Présence de fuites
 - Écoulement et joints des appareils sanitaires
 - Robinet d'arrêt non grippé

FAITES APPEL À UN PROFESSIONNEL



7 Le tableau électrique

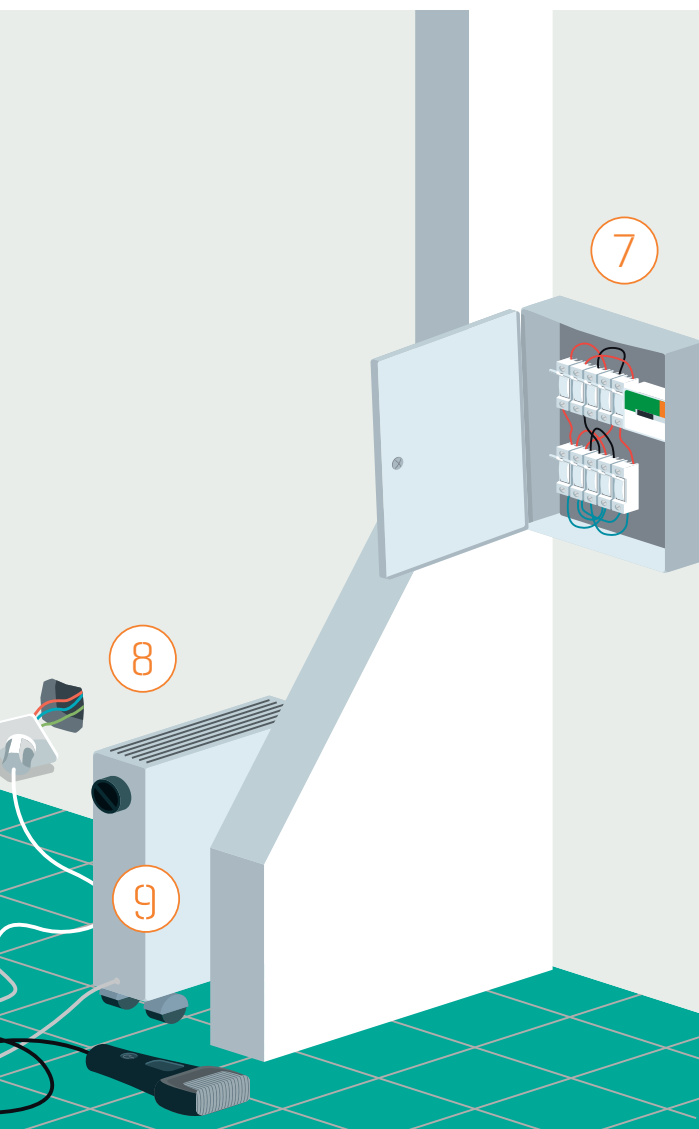
- Ne pas le positionner dans un endroit confiné
- Fonctionnement du dispositif différentiel
- Adéquation fusible – section des fils – appareils reliés
- Vétusté de l'installation

8 La mise à la terre et la liaison équipotentielle

- Obligatoire sur toutes les prises des salles de bains et cuisine
- Mise à la terre des canalisations métalliques des salles de bains
- Mise en sécurité par un professionnel

9 Dispositifs de chauffage mobiles

- Attention aux appareils portables (poêles à pétrole ou à gaz)



ÉLECTRICITÉ

Une installation non conforme n'est plus adaptée aux besoins de confort et de sécurité et est une source d'incendie ou d'électrocution.

- En cas de dysfonctionnement ou de démontage, faites appel à un électricien.
- Faire appel à un diagnostiqueur ou à un électricien permettra d'obtenir un bilan sur le niveau de sécurité de l'installation électrique. Un diagnostic sera obligatoire en cas de vente ou de location de bâtiment de plus de 15 ans.
- Dans la salle de bains, les prises et les appareils doivent respecter une distance minimale de protection par rapport à la douche et à la baignoire.
- Des fusibles en porcelaine, des fils cotonnés ou dont l'isolant se dégrade sont des signes de vétusté.

CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE

- Une amenée d'air suffisante est indispensable en cas de présence de tout appareil de combustion, y compris s'il s'agit d'appareil de chauffage portable (types poêles à pétrole ou à gaz). Sinon, les risques d'asphyxies au monoxyde de carbone (CO) sont très importants. Il est conseillé d'installer des appareils ayant une amenée d'air indépendante (« à ventouse » ou « étanche »).
- L'insuffisance d'entretien et de maintenance des appareils et des conduits entraîne des risques d'intoxication et de mauvais fonctionnement (baisse de rendement, émission de polluants, vieillissement prématuré).

PLOMBERIE ET APPAREILS SANITAIRES

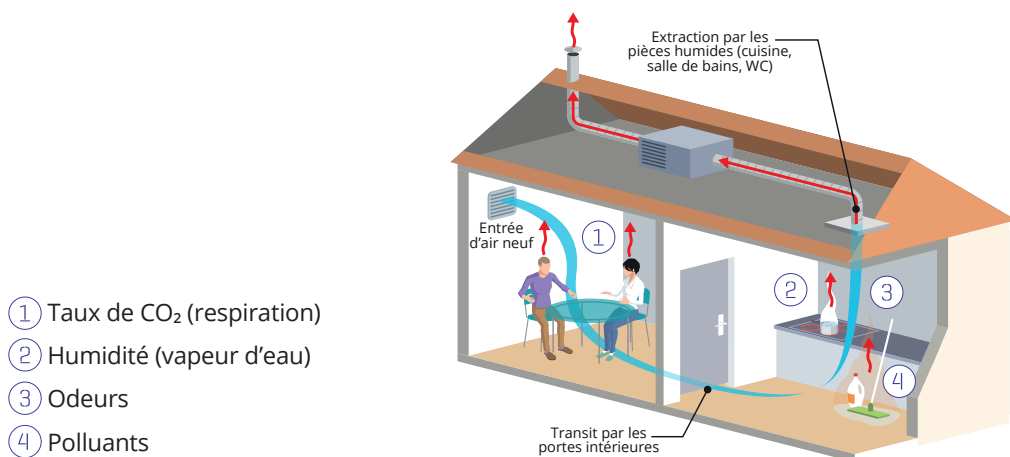
- Pour repérer une fuite, stoppez toutes les consommations d'eau et vérifiez que votre compteur d'eau est à l'arrêt.
- Des bruits suspects indiquent des problèmes de pression ou de conception.
- La pression du circuit d'eau doit rester inférieure à 3 bars pour ne pas endommager le circuit et les appareils sanitaires.
- Il est conseillé de remplacer les anciennes canalisations au plomb (risque de saturnisme). Les métaux doivent être compatibles entre eux (effet de pile).

PHOTOVOLTAÏQUE

- Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement sur l'onduleur : production et message d'erreur. En cas d'anomalie, faites appel à un professionnel spécialisé.

FONCTIONNEMENT D'UNE VMC

La réalisation de travaux (menuiseries, isolation, extension...) est le moment idéal pour s'interroger sur la ventilation de son logement (entrées d'air - extraction d'air vicié - VMC). Une bonne ventilation préserve le bâti en évitant les problèmes de condensation, de moisissures et participe à la qualité de l'air intérieur.



L'ESSENTIEL

- Les équipements présentent des dangers : incendie, électrocution, asphyxie, etc.
- Un risque d'incendie ? d'électrocution ? Pensez au diagnostic de sécurité électrique.
- Tous les équipements nécessitent un entretien et une maintenance régulière par des professionnels.
- De bons réglages sont sources de confort et d'économie d'énergies.

QUI PEUT VOUS INFORMER ?

- Les professionnels de la construction (artisans, entreprises, architectes, bureaux d'études...)
- France Rénov'
- L'Agence nationale de l'habitat (Anah)
- Le réseau des Adil, qui vous apporte un conseil personnalisé, neutre et gratuit
- L'Institut national de la consommation (INCC)

POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez les autres plaquettes *Avant de rénover*



>>> Retrouvez ce document en version numérique et l'ensemble des ressources de l'AQC sur <https://qualiteconstruction.com>

